

UNE QUESTION JURIDIQUE ET POLITIQUE

Union européenne: où est la souveraineté démocratique?

ABOLIR L'ORDRE
MAASTRICHTIEN POUR DE
NOUVELLES COOPÉRATIONS

Vincent Boulet
Responsable de la commission
Europe du PCF

L'ampleur de la crise a contraint les bourgeoisies européennes à un pas de côté par rapport à l'orthodoxie austéritaire et antidémocratique sur laquelle s'est bâtie l'Union européenne. La suspension du pacte de stabilité et de croissance a ouvert une brèche dans le dispositif néolibéral bourgeois. La crise est profonde et durable, et elle peut mettre en cause l'existence même de l'UE. Les classes dirigeantes sont à la recherche de nouveaux équilibres et cela peut prendre du temps. Cela explique l'ouverture de nouvelles contradictions que représente le plan de relance européen: le début de mutualisation des dettes accepté par les conservateurs allemands se fait au prix d'une dépendance renforcée envers les marchés financiers et d'une recomposition des mécanismes de contrôle européens sur les États. Le tout sans que les mécanismes fondamentaux de l'UE et de la zone Euro ne soient remis en cause: la banque centrale européenne (BCE) est toujours « indépendante », non des marchés financiers mais du contrôle démocratique. Surtout, la défense du marché intérieur reste le fondement de l'UE, comme le montre sa complaisance envers les intérêts de l'industrie pharmaceutique ou encore son refus de remettre en cause le « marché libre » de l'énergie, créé de toutes pièces par les directives de libéralisation européennes. Il n'y a donc pas de tournant démocratique de l'UE, car il n'y a pas de remise en cause de sa structure néolibérale. Et ce n'est pas cette farce qu'est la conférence pour l'avenir de l'Europe qui va la remettre en question. Emmanuel Macron essaie de réaliser une synthèse impossible entre européisme et souveraineté, ce qui est une aporie.

Ces contradictions tiennent au fait que les rapports de forces de classes ont évolué. Les bourgeoisies n'ont plus la capacité d'imposer de nouveaux coups d'État financiers. Des crises d'État frappent des pays clés de l'UE, comme la France, l'Italie ou l'Espagne. Dans le même temps, notamment en France, les ressorts du vote de 2005 n'ont fait que s'aggraver.

Quarante ans de construction néolibérale européenne n'ont pas construit de peuple européen, pas plus qu'ils n'ont construit de bourgeoisie européenne unifiée. Le cadre premier d'exercice de la souveraineté démocratique reste donc celui des nations et des peuples d'Europe.

La souveraineté démocratique est le fait que les peuples décident librement de leurs choix. C'est l'opposé du souverainisme nationaliste qui remet en cause les droits

RAPPEL DES FAITS

Alors qu'un bras de fer a été engagé par la Pologne, le débat sur la primauté du droit ressurgit en France à l'occasion de l'élection présidentielle.

fondamentaux des peuples. Le gouvernement réactionnaire polonais veut imposer de nouvelles régressions au peuple polonais, alors qu'il réclame d'approfondir la dérégulation libérale et bénéficie pleinement des aides structurelles de l'UE.

La France doit prendre une série d'initiatives: proposer d'abolir complètement le pacte de stabilité et de croissance, et le semestre européen. Elle doit décider de s'en affranchir souverainement en attendant la mise en place d'autres mécanismes européens. La reconquête de la souveraineté démocratique en Europe impose aussi de mettre la BCE sous contrôle démocratique, pour réorienter les fonds européens vers les besoins des peuples. Ces deux aspects, le contrôle démocratique sur l'utilisation de l'argent, par la constitution d'un fonds de mobilisation sociale et écologique, et la reconquête de la souveraineté démocratique des peuples par l'abolition du pacte de stabilité et de croissance, sont les deux moyens pour abolir l'ordre maastrichtien et pour construire de nouvelles coopérations entre peuples souverains et associés. •

LE TEMPS DE
LA « MISE EN COMMUN »

Céline Spector
Professeure de philosophie
politique et autrice

Peut-on concevoir une souveraineté européenne qui respecte les exigences démocratiques? Peut-elle coexister avec les souverainetés nationales sans les affaiblir ou les détruire? De nombreux penseurs souverainistes déplorent l'affaiblissement de la souveraineté des États-nations et la mise en place d'une gouvernance européenne qui introduit des contradictions dans les dispositions constitutionnelles nationales. C'est le cas en Pologne, mais aussi en France. Si l'Union européenne produit des actes lé-

gislatifs qui prévalent sur les lois adoptées par les parlements nationaux, le peuple ne semble plus souverain. La loi n'est plus l'expression de la volonté générale. Or le discours souverainiste repose sur une illusion: l'enjeu du moment présent est précisément de concilier la souveraineté nationale et une forme supranationale de souveraineté européenne. Les attributs régaliens eux-mêmes – contrôle des frontières, droit de battre monnaie – peuvent être mis en commun pour obtenir, dans un contexte mondialisé, un surcroît d'efficacité.

Dans *No demos? Souveraineté et démocratie à l'épreuve de l'Europe* (Seuil, 2021), nous prétendons renoncer à une métaphysique unitaire de la souveraineté. Au sens où nous l'entendons, la souveraineté est un « ensemble de compétences ou un faisceau de droits ». Elle n'est pas un pouvoir suprême et monopolistique, précat d'un certain nombre de marques qui sont au fondement de sa

« LES INSTITUTIONS
BANCAIRES SONT
PLUS DANGEREUSES
POUR NOS LIBERTÉS
QUE DES ARMÉES
ENTIÈRES PRÊTES
AU COMBAT. »
THOMAS JEFFERSON,
1802

suprématie (unité, indivisibilité, perpétuité, absoluité), mais une capacité d'agir. Elle suppose de décider démocratiquement des compétences qui doivent être centralisées ou non. Le modèle n'est pas utopique. Loin d'être composée de « pièces rapportées » et de figurer une souveraineté « démembrée », comme le redoutait Rousseau, la puissance publique européenne peut se constituer sur la base du principe de subsidiarité, qui privilégie l'action publique à la bonne échelle, au plus proche des citoyens.

Il est donc vain de s'indigner de l'oxymore de la souveraineté partagée. Rien ne sert de déplorer le grand soir des États-Unis d'Europe, prélude aux petits matins blêmes de la sortie de l'Union. Il faut prendre acte de ce que l'intégration européenne modifie les attributs de l'État: la souveraineté est dorénavant « mise en commun » et soumise à l'autorité d'une cour fédérale, la CJUE. Le transfert des compétences des États à l'UE ne les prive pas de tout pouvoir de décision, mais seulement de la faculté d'exercer seuls ces pouvoirs. Sans doute les élargissements successifs rendent-ils la prise de décision difficile, mais les dysfonctionnements de l'Union ne doivent pas conduire à renoncer au projet lui-même.

En dernière instance, la souveraineté européenne n'est pas une fin en soi. Elle doit être conçue comme une forme légitime lorsque l'utilité sociale qu'elle vise est celle de « biens publics » européens qui ne seraient pas aussi bien produits sans elle et qui contribuent au plus grand bien de tous. À ce titre, sa justification est évidente: lutter contre les abus de pouvoir de ce souverain sans souveraineté qu'est le capital déterritorialisé, déjouer les hégémonies informelles, remédier aux risques suscités par l'ouverture des marchés. Ainsi, en matière stratégique, énergétique et numérique, ou en matière sociale et environnementale, les citoyens doivent pouvoir user d'un pouvoir supérieur à celui des États membres, plus efficace dans la lutte destinée à arraisonner les flux de capitaux. Encore faut-il qu'elle le prouve, en combattant les paradis fiscaux en son sein et en régulant le pouvoir des multinationales. •



LA MONDIALISATION EST L'ADVERSAIRE DE TOUTE SOUVERAINETÉ



André Bellon
Ancien député PS,
président de la commission
des Affaires étrangères

Assistons-nous à un tournant ? Depuis plusieurs décennies, les mots souveraineté et peuple étaient déconsidérés, synonymes de repli ou de xénophobie aussi bien dans des cercles de droite que de gauche. La chose était d'autant plus étonnante que ces mots étaient inscrits dans l'histoire des luttes, par exemple dans un des premiers chants de la Révolution française qui proclamait : « *Le peuple souverain s'avance, tyrans descendez au cercueil !* » Vision certes assez allégorique, mais qui fait le lien entre souveraineté et liberté, entre peuple et fierté d'être citoyen.

Cette vision positive est aujourd'hui bien estompée. Est-ce un hasard si François Mitterrand organisa un enterrement de première classe de la Révolution française lors du bicentenaire de celle-ci, dans le même temps où il participait à la mise en place de la mondialisation libérale, le défilé du bicentenaire étant jumelé avec la rencontre du G7 ?

La mondialisation est en effet l'adversaire de toute souveraineté et, par voie de conséquence, de la démocratie puisque la démocratie n'est que l'autre nom de la souveraineté populaire. Où est passé le peuple ? Comment ne pas poser la question en relisant le grand écrivain latino-américain Carlos Fuentes, parlant de la Révolution française comme de la meilleure révolution du millénaire à la une du journal *le Monde*, le 23 septembre 1999 : « *En France, le fait extraordinaire, réellement extraordinaire, ce fut que, dans*

l'ensemble du pays, le peuple tout entier agit spontanément... en anticipant les lois révolutionnaires. L'événement est unique, à une telle échelle, dans l'histoire de l'humanité. » C'est aussi ce que développe l'historienne Florence Gauthier dans la conférence donnée au média d'opinion *LVSL*, le 14 décembre 2018, lorsqu'elle montre comment la Convention montagnarde renforça la souveraineté populaire au niveau de l'application des lois.

On ne peut alors que regretter cette espèce de consensus qui a régné pendant les décennies récentes pour magnifier la mondialisation et son secteur particulier qu'on appelle l'Union européenne. Ce fut la destruction de toute souveraineté débouchant ainsi sur une domination sans partage des intérêts financiers et sur la valorisation sans contrôle des experts.

La chose ne pouvait continuer sans à-coups. Même si le traité de Maastricht a pu être voté, son descendant direct, le traité constitutionnel européen (TCE), a été refusé par référendum. La souveraineté du peuple ainsi exprimée a été réprimée par la signature du traité de Lisbonne. La question de la souveraineté s'éclaircit enfin aujourd'hui : elle n'est pas l'expression d'égoïsmes nationaux, mais elle peut être celle de la volonté des peuples dans une perspective internationaliste. La tentative pathétique d'Emmanuel Macron pour promouvoir la « souveraineté européenne » n'est donc qu'une fausse synthèse entre l'aspiration à la liberté et la négation des peuples des États-nations. Car il n'y a pas actuellement de peuple européen, pas de citoyens européens, tout au plus un ensemble de consommateurs.

Et si la longue histoire de la France devait aujourd'hui trouver son terme, il appartiendrait à son seul titulaire naturel, le peuple français, de le dire. Qui lui refuse ce droit ? ●

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR

LA CHRONIQUE ÉCONOMIQUE DE PIERRE IVORRA



Pierre Ivorra

Quand le dollar craint le yuan

On est parfois étonné de l'agressivité des dirigeants états-uniens à l'encontre de la Chine. Washington essaie de mobiliser ses alliés dans une croisade qui n'est pas la leur et qu'un pays comme la France se doit de condamner.

Nos relations avec la République populaire de Chine sont anciennes. À l'occasion d'un Conseil des ministres en 1964, le général de Gaulle, alors président de la République, justifiait la reconnaissance de la République populaire par la France en ces termes : « *La Chine est une chose gigantesque. Elle est là. Vivre comme si elle n'existait pas, c'est être aveugle, d'autant qu'elle existe de plus en plus.* » L'avenir lui a largement donné raison. La montée en puissance de ce pays dans les domaines de l'économie, des sciences, des technologies, de la santé, de l'éducation, de l'espace... est effectivement impressionnante et cela a été obtenu sans qu'il agresse une

La Chine est le premier exportateur de la planète.

autre nation, la pille ou la maintienne sous sa domination. La Chine n'a pas bombardé le Vietnam, le Cambodge, le Laos, l'Afghanistan, le Soudan, la Syrie, l'Irak, le Pakistan, la Libye..., n'a pas essayé

d'envahir Cuba, n'est pas intervenue militairement au Panama, en Indonésie, aux Philippines, à Grenade, au Nicaragua... Peuplée de 1,4 milliard d'habitants, la Chine est le premier exportateur de la planète, son PIB par tête a été multiplié par 9 depuis vingt-cinq ans et grâce aux progrès économiques considérables engrangés sur cette période, des centaines et des centaines de millions de personnes ont pu sortir de la pauvreté. Le pays est le seul, parmi ceux disposant d'une économie puissante, à obtenir une croissance annuelle de 2,3 % en 2020 et à échapper à la récession en cette année de Covid. Mais tout donne à penser que ce n'est pas cela qui gêne le plus les dirigeants de Washington.

Deux des raisons majeures de l'agressivité américaine contre la Chine ont un caractère financier. En premier lieu, depuis un moment, grâce à ses excédents commerciaux, elle est devenue le premier détenteur international de bons du Trésor américains, elle dispose ainsi d'un considérable moyen de pression. En second lieu, l'expansion internationale de la Chine commence à mettre en cause la domination du dollar.

Le yuan, appelé officiellement le renminbi, influence les monnaies de pays qui pèsent pour 30 % du PIB mondial. C'est le deuxième bloc derrière le dollar (40 % du PIB mondial) et devant l'euro (20 %). De plus en plus de relations commerciales sont réalisées avec la monnaie chinoise. Certes, la monnaie américaine a encore bien de la marge, mais Washington n'aime pas qu'elle se fasse tailler des costumes en yuans. ●